

académie
Caen

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Caen, le 7 octobre 2015

Le Recteur,
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les enseignants des disciplines
scientifiques

S/c de Mesdames et Messieurs les principaux des collèges

S/c de Messieurs les Directeurs Académiques
Des Services de l'Éducation Nationale du CALVADOS, de la
MANCHE et de l'ORNE

Délégation Académique
à l'Action Culturelle

Objet : Projets Culturels Scientifiques (P.C.S.) en collège 2015 – 2016
Référence : FG/MC/1006-301

Affaire suivie par

Françoise GUITARD
Déléguée Académique à l'Action
Culturelle

Xavier GAUCHARD
IA-IPR Mathématiques

Téléphone
02.31.30.08.95
E-mail
daac@ac-caen.fr

RECTORAT
B.P. 6184
14061 CAEN CEDEX
Site web :
<http://www.ac-caen.fr>

Afin de valoriser la culture scientifique et technique, un dispositif propre à l'Académie de Caen, est proposé aux collèges : les Parcours Culturels Scientifiques-collèges (P.C.S.). Ils ont pour objectifs de développer la curiosité, l'esprit critique et l'appétence des élèves pour les sciences et les techniques. Ils visent également à favoriser la réflexion individuelle et collective sur la place des sciences et des techniques dans la société.

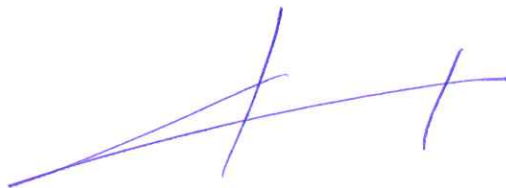
Ces P.C.S. offrent l'opportunité d'une rencontre entre les élèves et le monde de la recherche autour d'un projet, dont la mise en place fait appel à l'initiative et l'inventivité des enseignants et des partenaires scientifiques. La notion de parcours est essentielle à ces actions, permettant d'en donner une cohérence dans le temps, ainsi que des liens avec l'enseignement disciplinaire et la vie de l'établissement.

Un partenariat scientifique est obligatoire (organismes de recherche, établissements de culture scientifique et technique, musées, universités, entreprises publiques ou privées, administrations techniques, organisations professionnelles, sociétés savantes...). Il se traduit par une participation effective de chercheurs, doctorants, post-doctorants, ingénieurs ou techniciens aux activités qui restent coordonnées par les enseignants. L'intervention d'artistes, de médiateurs culturels et de professionnels du numérique au sein de ces projets est encouragé.

Le dossier de candidature doit être retourné à la D.A.A.C. pour le :

Lundi 9 novembre 2015

Pour tout renseignement, contacter la D.A.A.C. au 02 31 30 08 95 ou les professeurs-relais de culture scientifique et technique.



Philippe-Pierre CABOURDIN